

Rapport d'activité de psychiatrie

Structure de prise en charge à temps partiel

Si les informations pré-remplies ci-dessous sont erronées ou incomplètes, merci de les barrer et les corriger

- Psychiatrie générale
 Psychiatrie infanto-juvénile

Identification de la structure

1 N° Questionnaire structure

2 Nom de la structure :

Adresse :

3 N° Voie

4 Type de voie

5 Nom de voie

3

4

5

6 Lieu-dit ou Boîte postale

6

7 Code postal

8 Libellé de commune

7

8

Identification de l'établissement de rattachement

- 9 Entité juridique
 Établissement

10 N° FINESS

11 N° FINESS de l'entité juridique

12 Raison sociale de l'entité interrogée

Participation à la psychiatrie sectorisée

13 Lors de la pré-enquête, l'établissement a déclaré que cette structure était rattachée aux secteurs de psychiatrie suivants :

14 Ainsi qu'aux dispositifs intersectoriels formalisés suivants :

Un dispositif intersectoriel formalisé assure des missions sectorielles, souvent complémentaires aux activités de secteur, pour le compte de plusieurs secteurs de psychiatrie générale ou de psychiatrie infanto-juvénile. Un dispositif intersectoriel formalisé est créé par une délibération des instances de l'établissement (CA – CME). Il correspond ou est rattaché à une fédération, à un département ou à un service, et comporte une ou plusieurs activités, un ou plusieurs types d'équipements, une ou plusieurs unités fonctionnelles.

Seul le responsable administratif de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel attribue donc un seul et unique numéro d'ordre aux différents dispositifs intersectoriels rattachés à son établissement. Il se compose :

- du numéro FINESS de l'établissement de rattachement du dispositif intersectoriel,
- de la lettre clé « Z » identifiant un intersecteur en comparaison aux lettres clés « G » ou « I » identifiant les secteurs de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile,
- du numéro d'ordre que seul l'établissement de rattachement peut attribuer au dispositif intersectoriel formalisé.

Personnel

	Effectifs rémunérés en décembre 2008	ETP rémunérés en décembre 2008
20	Psychiatres salariés	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
21	Psychiatres libéraux	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
22	Autres personnels médicaux salariés, y.c. internes	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
23	Autres personnels médicaux libéraux	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
24	Infirmiers et cadres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
25	Psychologues	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
26	Personnels socio-éducatifs	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
27	Autres	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>
28	Total	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/>

Activité

	Modalités de prise en charge	Nombres de venues (en équivalent journées)	Nombre de patients
29	Hôpital de jour		
30	Hôpital de nuit		
31	CATTP et atelier thérapeutique		

Nombre de venues : on compte des journées (venues de 6 à 8 heures) et des demi-journées (demi-venues de 3 à 4 heures). Ainsi pour un patient venant 2 fois dans la même journée, une seule journée est comptée.

Nombre de patients : il doit être compris comme l'ensemble des patients vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe soignante pluridisciplinaire (psychiatres, infirmiers, psychologues, assistant social, etc.). Que le patient soit pris en charge par un seul ou plusieurs intervenants, il n'est dénombré qu'une seule fois. Le calcul inclut donc les présents à 0 heure le 1^{er} janvier auquel on ajoute chacun des autres patients pris en charge au moins une fois dans l'année. Les familles des patients n'entrent pas dans le décompte de la file active même si elles ont été reçues une ou plusieurs fois dans l'année par l'équipe soignante.

Organisation des soins et pratiques professionnelles

- 32 Existe-t-il un protocole écrit ou des règles de conduite écrites internes pour répondre à la prise en charge des patients, en cas de comportements violents ?
 Oui Non
- 33 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation adaptée aux situations de violence au cours de l'année 2008 ?
 Oui Non
- 34 Un ou plusieurs membres de l'équipe ont-ils bénéficié d'une formation au repérage des risques suicidaires au cours de l'année 2008 ?
 Oui Non
- 35 Existe-t-il un protocole formalisé de prise en charge des patients à risque suicidaire ?
 Oui Non

Lien avec la médecine générale

- 36 Pour les patients adressés par un médecin généraliste, prenez-vous contact avec ce dernier ?
 Toujours
 Souvent
 Parfois
 Jamais

Vos commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....